

Hygiène et prévention des infections à domicile

Rôle de l'ARS

Rôle de l'ARS: défini par les textes

2 volets principaux qui découlent du 1° de l'article L1431-2 du Code de la Santé Publique : les ARS sont chargées (...)

- 1° De mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique ..., en liaison avec les autorités compétentes dans les domaines de la santé au travail, de la santé scolaire et universitaire et de la protection maternelle et infantile.

A ce titre :

Veille alerte et gestion sanitaire:

- a) Elles organisent, en s'appuyant en tant que de besoin sur les observatoires régionaux de la santé, la **veille sanitaire**, l'observation de la santé dans la région, le **recueil et le traitement des signalements d'événements sanitaires** ;
- b) Elles contribuent, dans le respect des attributions du représentant de l'Etat territorialement compétent, à l'organisation de la réponse aux urgences sanitaires et à la **gestion des situations de crise sanitaire** ;

- **Prévention et promotion de la santé:**
- c) ...programme annuel de contrôle du respect des règles d'hygiène (prélèvements, analyses et vérifications, inspections....) ;
- d) définition, financement et évaluation d'actions visant à promouvoir la santé, à éduquer la population à la santé et à prévenir les maladies, les handicaps et la perte d'autonomie..;

La veille sanitaire fait référence à plusieurs notions

➔ 1 - maladies qui nécessitent une surveillance et/ou une intervention urgente (déclaration obligatoire):
30 maladies (essentiellement des pathologies infectieuses)

- ➔ signalement sans délai, par tout moyen ,
- ➔ déclaration sur formulaire disponible sur site INVS,
- ➔ par médecins de la structure

➔ 2 - infection nosocomiale ou tout autre événement indésirable grave lié à des soins:

- ➔ Tout professionnel ou établissement de santé ayant constaté une infection nosocomiale ou tout autre événement indésirable grave lié à des soins réalisés lors d'investigations, de traitements ou d'actions de prévention
- ➔ dans le respect des procédures pour chaque vigilance

Les deux volets de la prévention du risque infectieux à domicile (au-delà de la prise en charge de la pathologie par le médecin traitant) :

- Les **mesures de contrôle**, pour éviter sa dissémination ou ses conséquences néfastes
 - Rôle du médecin traitant pour le patient et sa famille proche,
 - Rôle du médecin de l'agence régionale de santé pour tout ce qui concerne les contacts plus éloignés, les lieux publics, les collectivités, le milieu du travail etc....
 - En lien s'il y a lieu avec le médecin du travail
- La **prévention**:
 - vaccinale (grippe, pneumocoque, coqueluche +++, DTP...)
 - mesures barrières et précautions universelles
 - hygiène alimentaire, hygiène de l'habitat, qualité de l'eau....

Organisation régionale de la veille sanitaire:

- Une plate forme de veille et alerte associant la cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaire (CVAGS) et la cellule de l'Institut de veille sanitaire (CIRE) autour d'un point focal régional:
 - réception des appels 24H24 sur numéro unique (+ fax et mail)
 - système d'astreinte, hors jours et heures ouvrés
 - équipe ARS de médecins au niveau régional, d'infirmières et d'ingénieurs dans les délégations territoriales

En pratique

- Vérification, validation et analyse du signal:
 - L'information est elle exacte ?
 - S'agit il d'un problème de santé publique ?
 - Y a-t-il une menace (risque d'extension, de reproduction,) ?
- Mise en œuvre de mesure de gestion:
 - Définition et recommandation pour la mise en œuvre des mesures qui visent à limiter la propagation des pathologies transmissibles et à en limiter les conséquences

L'intervenant à domicile et le risque infectieux : exposé, co-exposé, source, vecteur?

- Le patient contagieux:
- L'exposition à des sources de contamination (déchets, environnement, animaux,)

Au-delà des risques pour le travailleur, l'intervenant à domicile peut lui-même introduire des germes chez la personne aidée:

- L'aidant « contamineur »
- L'aidant « disséminateur »

Quelques exemples:

- Légionellose
- Infection invasive à méningocoque
- Coqueluche
- Hépatites virales
- Gale

Les modes d'intervention

- Conseils
- Recommandations:
 - Mesures barrières
 - Vaccinations
 - Antibio-prophylaxie
 - Bio-nettoyage
- Information du médecin du travail

Merci de votre attention



Veille sanitaire et signalement

Veille sanitaire : collecte et analyse en continu par les structures de veille et de sante publique de **signaux** pouvant représenter un **risque pour la sante publique** dans une perspective d'anticipation sinon d'alerte et **d'action précoce**

Signalement : Le fait d'émettre par un professionnel de sante ou une collectivité (école, centre médico-social, lieu recevant du public, EHPAD...) dans le cadre de sa pratique un **signal à caractère sanitaire** à l'attention de **l'autorité de sante publique** compétente dans une perspective d'**alerte** ou d'**action** éventuelle de sante publique.